

Le 23 novembre 2020

Chers parents,

Voici la procédure d'application à partir de ce mardi 23/11/2020 pour la gestion des cas Covid19 dans l'école.

Principaux changements en cas de contact avec un cas avéré positif (maison ou école) :

- Les contacts étroits (risque élevé) asymptomatiques sont à nouveau testés (au plus tôt 7 jours après le dernier contact à risque (jour=0)).
- Pour les enfants asymptomatiques du maternel : quarantaine de 10 jours après le dernier jour contact à risque (jour=0) -> retour le jour=11 (pas de test).
- Pour les enfants asymptomatiques du primaire : quarantaine de 10 jours après le dernier jour contact à risque (jour=0) + test à faire au plus tôt le 7<sup>ème</sup> jour après le jour du dernier contact à risque (jour=0) -> retour à l'école si le test est négatif (mais pas plus tôt que le jour=7)

Si l'enfant a des symptômes liés au Covid19: contactez votre médecin qui le fera tester et qui déterminera quand il pourra revenir à l'école.

En aucun cas, l'enfant testé ne reviendra à l'école tant que le résultat n'est pas connu.

Au niveau des documents à nous remettre :

- Si la classe de votre enfant est mise en quarantaine, celui-ci est couvert automatiquement, vous ne devez rien nous fournir.  
Sauf si vous décidez de ne pas faire tester votre enfant et choisissez l'option « quarantaine prolongée » auquel cas vous devez nous fournir une « attestation de quarantaine » établie par votre médecin.
- Si votre enfant est mis en quarantaine suite à un contact étroit avec un proche de la famille contaminé > vous devez nous fournir une « attestation de quarantaine » établie par votre médecin.
- Si votre enfant est malade > vous devez nous fournir un « certificat médical » couvrant toute la période d'absence.

Merci d'être particulièrement attentif au paragraphe « Que faire si votre enfant est en contact à la maison avec une personne testée positive ».

Nous insistons à nouveau pour que vous nous communiquiez par mail (en précisant le nom, prénom et classe de l'enfant) tout ce qui peut nous être utile à la bonne gestion de cette situation, ainsi que les documents médicaux.

Le secrétariat est à votre disposition si nécessaire,

Dominique

Bruxelles, le 22 novembre 2020

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers parents  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En tant que service PSE et, comme prévu par la législation PSE, nous sommes les référents médicaux qui soutiennent et conseillent les différents acteurs de l'école mais aussi qui font appliquer, en partenariat avec les inspections d'hygiène concernées, les mesures à prendre dans le cadre de la gestion des maladies transmissibles, en ce compris celles liées au Coronavirus.

Pour cette rentrée scolaire 2020-2021, nous vous avons communiqué en date du premier septembre 2020, plusieurs informations importantes à ce propos ainsi que les modifications de stratégie survenues deux fois en octobre 2020.

Vous trouverez dans ce courrier, suite aux dernières décisions prises par le Conseil National de Sécurité (CNS), les modifications concernant la gestion des cas et des contacts en milieu scolaire et étudiant.

### Ce qui change à partir du 23 novembre 2020 : modifications principales

- Les contacts étroits asymptomatiques seront à nouveau testés ainsi que les voyageurs revenant de zone rouge (à haut risque suivant le formulaire d'auto-évaluation).
- La quarantaine est d'une durée maximale de 10 jours et le test est effectué au plus tôt **au jour 7** (pour tous).

#### **1. La durée de la quarantaine et les tests des contacts étroits=contacts à hauts risques**

Les contacts étroits asymptomatiques de plus de 6 ans seront à nouveau testés à partir du 23/11/20. Ils seront mis en quarantaine pour une période maximale de 10 jours et peuvent se faire tester au plus tôt au jour 7 après le jour du dernier contact à haut risque. La période de quarantaine commence à compter à partir du lendemain du jour du dernier contact à haut risque (J=0). Si l'élève ou l'étudiant reste asymptomatique, un test sera effectué au jour 7. Si le test est négatif, l'élève ou l'étudiant pourra retourner à l'école directement. Pour harmoniser les procédures, la période de quarantaine sera également de 10 jours pour les enfants de moins de 6 ans. La période de quarantaine fixée à 10 jours doit être suivie par une période de 4 jours de vigilance.

#### **2. Les contacts étroits, pour rappel**

Cette situation est essentiellement rencontrée pour les adultes, les élèves de secondaire et les étudiants en enseignement supérieur.

- Un contact étroit est une personne avec un contact **cumulé d'au moins 15 minutes à une distance de moins d'1,5 mètre** (face à face), par exemple lors d'une conversation ou d'un contact physique, **et où le port du masque adéquat** (couvrant le nez et la bouche) **n'a pas été respecté par une des deux personnes**. Cela inclut par exemple les amis avec qui on a mangé et où la distance n'a pas été respectée.

- Un contact étroit est également une personne qui a eu un **contact direct** avec un cas confirmé de Covid 19, par exemple lors d'une embrassade, ou qui a été en contact avec des fluides corporels, comme par exemple la salive lors d'un baiser.
- Un contact à faible risque est toute personne qui se trouve dans la même pièce/environnement fermé qu'un cas Covid 19, mais sans contact cumulé d'au moins 15 minutes sur une distance de moins d'1,5 mètre. Cela inclut les enseignants et les camarades de classes/amis.
- Si l'exposition à un cas de Covid 19 a duré plus de 15 minutes à moins de 1,5 mètre, où le port du masque adéquat (couvrant le nez et la bouche) a été respecté par le cas ET le contact pendant la durée du contact, cette personne sera considérée comme un contact à faible risque.

### 3. Le port du masque

Le respect de la distanciation physique entre adultes/adolescents/étudiants et le port du masque quand celle-ci n'est pas possible sont des éléments fondamentaux qui doivent être respectés par toutes les personnes concernées (à partir de 12 ans). **Il est encore important d'insister sur ce point.**

### 4. Les tests

Le test utilisé est le test PCR.

Le testing des contacts étroits sera effectué sur base d'un code « corona test prescription code » généré par le médecin prescripteur. Le médecin PSE peut prescrire ce test mais n'en a pas l'obligation. Pour des raisons organisationnelles, le Centre de santé de l'UCLouvain ne délivre pas ces tests actuellement. Ce test peut donc être obtenu soit via le centre de tracing qui enverra directement un sms avec un QR code, soit par le médecin traitant ou en vous rendant directement dans un centre de testing muni de la lettre émanant de notre service PSE. La prise de rendez-vous dans un centre de test peut se faire avec l'outil de réservation accessible via [MaSanté.be](https://www.masanté.be). Le résultat du test sera également disponible via ce site.

### 5. Le certificat de quarantaine

Pour les élèves écartés par le service PSE et mis en quarantaine, ils doivent être couverts par un certificat de quarantaine. Il s'agit d'une absence pour raison sanitaire. Avec le nombre important de cas à gérer, il n'est pas possible pour le médecin PSE de procurer à chaque enfant un certificat de quarantaine. La lettre de notre service PSE qui accompagne la communication de l'école lors d'une mise en quarantaine suffit à couvrir cette absence.

Si par contre votre enfant est malade, un certificat médical reste indispensable pour couvrir l'absence pour raison médicale. Ce certificat est délivré par le médecin traitant.

## Ce qui ne change pas et reste d'actualité

### 6. La définition du cas

La définition d'un cas **n'a pas changé** mais étant donné que les symptômes liés au Covid 19 sont peu spécifiques, il est important de rappeler que les élèves/étudiants ne se plaignant que d'un rhume banal sont autorisés à aller à l'école.

Voici une symptomatologie nuancée adaptée aux enfants mais qui reste, in fine, la même :

- Fièvre (38° et plus) sauf si la cause de la fièvre est connue.
- Toux ou difficulté respiratoire : les plaintes connues (ex : asthme) ne comptent pas sauf si elles s'aggravent soudainement.

- **Rhume avec possible petite toux et éternuements ET autres symptômes** (telles que douleurs musculaires, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête ou manque d'appétit).
- Altération du goût ou de l'odorat.

### **Que faire si mon enfant est malade ou présente des symptômes évoquant le COVID-19 ?**

De manière générale, un enfant malade doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours.

Il en est de même s'il présente des symptômes évoquant le COVID-19, à savoir :

- au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat ;

OU

- au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule (rhume), maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse ;

OU

- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (allergies, asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

Contactez votre médecin traitant pour les mesures éventuelles à prendre (avis, traitement, test éventuel, date de retour à l'école... ).

### **Que devrez-vous faire si votre enfant développe des symptômes évoquant le COVID-19 pendant qu'il est à l'école ?**

Vous serez appelés par l'école pour venir rechercher votre enfant et vous devrez consulter son médecin traitant. L'école vous remettra un document explicatif du service PSE à présenter à son médecin.

Le médecin traitant évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.

Si le médecin traitant décide qu'il faut réaliser un test, votre enfant doit **rester à la maison jusqu'au résultat** du test.

Lorsque vous recevez le résultat du test, si celui-ci est positif, **informez notre service PSE du résultat ou l'école**, soit par mail : [secretaire-centredesante@uclouvain.be](mailto:secretaire-centredesante@uclouvain.be) , soit par téléphone : 02/764.30.80 .

En effet, en cas de test positif, nous devons déterminer quelles sont les mesures à prendre pour les autres élèves de l'école qui ont été en contact avec le cas positif.

### **Que faire si votre enfant est en contact à la maison avec une personne testée positive pour le COVID-19 ?**

Il ne peut pas venir à l'école et son médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école.

Les enfants de maternelle ne peuvent retourner à l'école que 10 jours après le dernier contact haut-risque avec le membre de la famille infecté ou 10 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si l'enfant est resté en contact proche avec le membre de la famille pendant la période de contagiosité de celui-ci).

A partir de l'école primaire, les élèves/étudiants doivent être testés à partir du jour 7 après le dernier contact à risque et la quarantaine s'achèvera au plus tôt au jour 7, à condition que le résultat du test soit négatif.

### **Que se passe-t-il si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne positive pour le COVID-19 ?**

Vous serez avertis par notre service PSE et informés des mesures à suivre pour votre enfant en fonction du type de contact qu'il aura eu (contact à risque faible=bas risque ou élevé=haut risque).

### **Que faire si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire ?**

Les voyageurs revenant de zone rouge seront testés si ils sont à haut risque suivant le formulaire d'auto-évaluation.

Les informations sur les voyages sont disponibles sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

### **Rappel des mesures d'hygiène individuelle des enfants**

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains en privilégiant toujours l'eau et le savon. S'il n'y a pas d'accès à ceux-ci, l'utilisation du gel hydroalcoolique, sous la supervision d'un adulte pour les enfants de moins de 12 ans, est une alternative.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après le passage aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, directement en arrivant à l'école ou à la maison.

Les enfants doivent également apprendre à :

- éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux ;
- se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements dans le pli du coude ou avec un mouchoir en papier à usage unique.

### **Que faire si votre enfant présente une maladie chronique importante ?**

Il faut consulter son médecin pour déterminer si votre enfant appartient à un groupe à risque ou pas. Pour les enfants appartenant à un groupe à risque, des conseils spécifiques seront donnés sur la fréquentation de l'école.

Vous pouvez nous en informer et nous pourrons suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

### **Utilisation du masque pour les secondaires et les étudiants**

Le masque est obligatoire en secondaire et en haute école. Il doit couvrir **le nez et la bouche** pour être utile. Il doit être changé tous les jours, ou demi-jour, et être lavé ensuite s'il est en tissu.

A l'école, il est conseillé d'emmener au moins 2 masques, pour pouvoir le changer quand c'est nécessaire, et un sac en tissu ou une boîte en plastique lavable pour ranger les masques sales ou utilisés.

Des informations sur l'utilisation du masque peuvent être trouvées sur notre site web : [www.pseucl.be](http://www.pseucl.be) ou via le lien suivant [www.info-coronavirus.be/fr/masque/](https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/). Nous vous recommandons d'ailleurs de consulter notre site qui est régulièrement mis à jour concernant le Covid 19 et l'évolution de la situation.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous rappelons que notre équipe PSE se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir. La situation nécessite en effet que nous collaborions tous dans un esprit de bienveillance afin de se protéger les uns les autres et de freiner la transmission du virus.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers parents, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.



Dr Vermeeren A. Médecin directeur